



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20201012-BUR-AG-20-033-  
DE  
Date de télétransmission : 27/10/2020  
Date de réception préfecture : 27/10/2020

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 12 octobre 2020*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : ADIL de Corse - Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre de l'observatoire des loyers 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**ETAIENT PRESENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Michel SIMONPIETRI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :**

Serge LINALE, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : ADIL de Corse - Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention pour la réalisation de l'observatoire des loyers 2020**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 septembre 2018 approuvant la mise en place d'un observatoire des loyers sur le territoire communautaire ;

Considérant la proposition de l'ADIL 2B d'assurer le portage opérationnel de cet observatoire ;

Considérant la convention tripartite Etat, ADIL 2B, CAB signée le 3 juin 2019 ;

Considérant la demande de subvention de l'ADIL 2B à la Communauté d'Agglomération de Bastia pour la réalisation de l'observatoire des loyers sur le territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'attribuer à l'ADIL de Corse-Antenne de Bastia une subvention de 10 000 € pour la réalisation de l'observatoire des loyers 2020 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 27 OCT. 2020  
et publication ou notification  
du 27 OCT. 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOCHRAOUI



Le Président de la  
Communauté d'Agglomération de Bastia

U PRESIDENTE  
LOUIS POZZO DI BORGIO

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*